AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4494
FR0010246322-OP017-AS09

21 octobre 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

EASYVISTA

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 220C3965 du 29 septembre 2020

Le 21 octobre 2020, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société EASYVISTA en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 29 septembre 2020, par Natixis, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Easyvista Holding[1], a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général, contient notamment le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Olivier Cretté, mandaté le 22 juillet 2020 par le conseil d'administration de la société EASYVISTA en qualité d'expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° du règlement général ; en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers, dans sa séance du 21 juillet 2020, ne s'est pas opposée à cette nomination.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres EASYVISTA sont applicables.

[1] Easyvista Holding est contrôlée par les fonds Eurazeo PME III-A, Eurazeo III-B et Eurazeo PME Easyvista Fund (les « fonds Eurazeo »), fonds gérés par la société de gestion Eurazeo PME. Les fonds Eurazeo agissent de concert au sens de l'article L.233-10 du code de commerce avec (i) les fondateurs de la Société, Messieurs Jamal Labed et Sylvain Gauthier et leur société holding commune Finatec, (ii) certains actionnaires historiques de la Société (Alclan, Animation de Participations Industrielles Commerciales et Artisanales et Very SAS (les « Actionnaires Historiques »), ainsi que Kimem (les Actionnaires Historiques ayant vocation à regrouper leurs participations dans Easyvista Holding au sein de Kimem dont le représentant légal sera M. Alain Roubach) et (iii) certains co-investisseurs financiers (Isatis Capital Vie & Retraite, Momentum Invest Finances et Momentum Invest I et FCPI Sino-French SME Fund II.